

tout à la magnifique encyclique *Rerum novarum* plus digne que jamais d'être l'objet de vos attentions et de vos études. Elle vous apprendra magistralement que si les patrons ont des droits inaliénables, les travailleurs en ont aussi qui ne sont pas moins respectables, avec chacun des devoirs — distincts et réciproques — soit de charité, soit de justice, que moins que personne les catholiques ne peuvent méconnaître.

Il en résulte avec évidence qu'il n'y a pas de travail vraiment fécond sans le concours du capital, mais non plus de capital assuré sans la collaboration disciplinée de l'ouvrier. Leur union, plus qu'économique, mais cordiale, est nécessaire à la paix sociale. Trêve donc d'égoïsme, messieurs qui possédez, pour que le travailleur ait sa part dans la richesse qu'il vous acquiert et vous fait accroître par ses efforts. Et vous, les ouvriers, trêve d'insubordination et de sabotage, parce que, sans le capital d'intelligence ou de fortune qui vous fournit la besogne à faire, vous végéteriez dans la stérile inaction. Un impérieux besoin vous lie les uns aux autres. Le comprendre est le devoir actuel des maîtres et des ouvriers catholiques, qui ne doivent abuser, ni de la foi de l'offre et de la demande, ni de la cherté présente de la vie, pour imposer ou pour refuser le travail, mais se fournir en toute droiture les uns aux autres le juste salaire et la tâche convenue.

LES SYNDICATS

Pour se protéger mutuellement dans leurs droits, employeurs et employés recourent aujourd'hui à la puissance défensive des syndicats. C'est une arme sociale qui n'a rien en soi d'anarchique et qui ne devient pernicieuse que par l'abus qu'en font des extrémistes. L'Eglise en conseille et en règle l'usage et les patrons comme les ouvriers y trouvent les meilleurs gages de sécurité et de richesse. Peut-il en ce moment y avoir lieu d'hésiter à recourir à cette grande force syndicale, qui n'est au fond que l'organisation professionnelle garantie